



Concours INTERNE
pour l'accès au corps de
ATTACHE·E·S D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES
ouvert à partir du 07 février 2022
pour 13 postes

2^{ème} épreuve écrite

Réponses à 10 à 15 questions portant sur des questions de gestion des ressources humaines, de droit administratif, de finances publiques et de marchés publics.

Coefficient : 2 - Durée 03h00

SUJET : le sujet comporte 10 questions indépendantes ; vous pouvez y répondre dans l'ordre que vous souhaitez en prenant soin d'indiquer le numéro de la question à laquelle vous répondez sur votre copie. Chacune des 10 réponses ne devra pas excéder une trentaine de lignes sur votre copie.

Droit administratif

- 1- Le droit à l'expérimentation des collectivités territoriales.
- 2- La valeur juridique des principes généraux du droit.
- 3- Les exceptions statutaires de la Ville de Paris.

Gestion des ressources humaines

- 4- Le droit au reclassement pour raison de santé des agents publics.
- 5- Les emplois fonctionnels dans la fonction publique territoriale.
- 6- La procédure disciplinaire.

Finances publiques

- 7- Les étapes de l'élaboration du budget d'une commune.
- 8- Le rôle du comptable public au regard des collectivités locales.

Marchés publics

- 9- Le groupement de commandes.
- 10- Les acteurs intervenant au sein des collectivités locales dans la passation des marchés publics.

RAPPEL : aucun nom, prénom, signature ou signe distinctif (supérieur hiérarchique, initiales quelles qu'elles soient, numéro de téléphone ou adresse de service, même fictifs,...) ne doivent figurer dans le corps (ou le timbre) de votre composition sous peine d'exclusion du concours.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.